

DEPARTEMENT DU JURA Arrondissement de Lons le Saunier Canton d'Orgelet Mairie d'Onoz	Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 21 novembre 2013
Nombre de conseillers en exercice : 8 Nombre de conseillers présents : 5 Nombre de conseillers votants : 5 Absent(s) : 0 Excusé (s) : 3 Date de convocation : 12/11/2013 Date d'affichage : 28/11/2013	L'an deux mil treize le vingt-et-un du mois de novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. RASSAU Jean-Noël, Maire en exercice. <u>Présents</u> : Mesdames BESSONNAT Marie-Noëlle et LANAUD Véronique. Messieurs RASSAU Jean-Noël, BALLAUD Jean-Louis et ZANCHI Georges. <u>Absents excusés</u> : Madame DELAPORTE Jennifer Messieurs LIECHTI Laurent et SALVADOR Sébastien Absent (s) : <u>Secrétaire de séance</u> : Madame LANAUD Véronique

Objet : Urbanisme : Loi ALUR

L'assemblée nationale a voté récemment le projet de loi visant à transférer aux Communautés de communes la compétence urbanisme.

Le maire rappelle au conseil Municipal les objectifs de cette loi ALUR et ses conséquences pour les communes :

Objectifs	Conséquences
500 000 logements par an dont 150 000 logements sociaux	Travailler à l'aménagement du territoire
Réussir la transition écologique	Préservation des espaces naturels et agricoles
Rénovation des règles d'urbanisme	Quelles compétences et à qui?
Politique d'anticipation foncière	Pertinence des zonages
Planification stratégique	Rattachement au SCoT

Un amendement a été adopté par le Sénat indiquant que le transfert automatique de la compétence urbanisme aux intercommunalités ne pourra se faire si :

25% des communes représentants 10% de la population s'y refusent et si de retour à l'assemblée le projet est voté en l'état soit en adoptant l'amendement en question.

➤ **Compétences: Avant / Après**

Documents	Avant	Après
RNU	Services de l'Etat	Services de l'Etat
SCoT	Syndicat de territoire	Syndicat de territoire
PLU	Commune	Intercommunalité

Carte communale	Commune	Intercommunalité
POS	Commune	Caducue

S'il y a transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes, les travaux pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.) pourront être engagés.

Si le transfert automatique de compétence n'a pas lieu, chaque conseil municipal devra voter.

En cas de refus de transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes, l'élaboration des documents d'urbanisme se fera via un groupement de commande (Cartes Communales et PLU).

Si le vote des conseils municipaux valide le transfert de compétence, alors il sera procédé au lancement des travaux d'élaboration du PLUI.

Objet : Validation du Plan Communal de Sauvegarde

Le maire propose de reporter cette question à une prochaine réunion compte tenu de l'absence de Jennifer DELAPORTE, chef de projet.

48-2013 Objet : Modification des statuts du SIEC

Le conseil municipal,

Vu l'article L 5721-2-1 du CGCT,

Vu le projet des nouveaux statuts du SIEC, Syndicat mixte D'énergies, d'Equipements et de e-Communication du Jura auquel la Commune adhère depuis de nombreuses décennies,

Vu l'intérêt présenté par l'évolution envisagée qui permettra de :

- préciser le statut juridique du SIEC
- préciser ses compétences
- préciser ses modes d'intervention
- redéfinir le contour des collèges le composant
- redéfinir les modalités de représentativité au sein du Comité syndical et du Bureau
- préciser les modalités de vote dans le cadre d'un syndicat mixte à la carte
- en préciser le fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'approuver le texte des nouveaux statuts du SIEC.

49-2013 Objet : Décisions Modificatives de crédits

Monsieur le Maire propose au conseil municipal plusieurs décisions modificatives de crédits :

➤ **Budget communal :**

• **Achat de terrain**

Le Maire rappelle que la commune s'est porté acquéreur des parcelles cédées par Monsieur MONCLAIR pour la somme de 16 500.00 €. Les crédits nécessaires n'ayant pas été prévus à l'article correspondant lors du vote du budget communal le Maire propose la modification suivante :

Article 2315 provision pour travaux : - 16 500.00 €

Article 2111 terrain : + 16 500.00 €

• **Reversement FNGIR**

Pour permettre de mandater le reversement au FNGIR pour l'exercice 2013, une inscription budgétaire de 72 740.00 € avait été votée le 26 mars 2013. Suite à la notification reçue de la Direction des Finances Publiques, il s'avère que ce montant a été réactualisé et que la commune doit reverser la somme de 74 579.00 €. Le Maire propose la modification de crédits suivante :

Article 60631 fournitures d'entretien - 1 000.00 €

Article 61522 entretien de bâtiments - 500.00 €

Article 022 dépenses imprévues - 339.00 €

Article 73923 reversement sur FNGIR + 1 839.00 €

➤ **Budget Eau et Assainissement**

• **Correction du résultat reporté**

Afin de corriger le résultat reporté de l'année 2012, Monsieur le Maire propose de voter les crédits suivants :

Article 022 dépenses imprévues : - 188.23 €

Article 002 résultat reporté : + 188.23 €

• **Assainissement, publication**

Pour pallier aux frais de publication de la mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement et de l'appel public à concurrence pour les travaux d'assainissement, le Maire propose la modification de crédits suivante :

Article 61558 Entretien et réparation : - 1 450.00 €

Article 6231 Annonces et insertions : + 1 450.00 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents les décisions modificatives de crédits telles que présentées par le Maire.

50 -2013 Objet : Tarification de l'eau pour 2014

Monsieur le Maire rappelle les tarifs votés pour 2013 à savoir :

Part fixe : 20.00 €

Part variable : 1.05 € / m³

Location de compteur : 5.00 €

Redevance Agence de l'Eau : 0.280 € / m³

Chaque année, il est voté une subvention communale afin d'abonder le budget annexe du service de l'eau permettant ainsi d'équilibrer ce budget. De plus, le projet de réhabilitation de l'assainissement du village va générer des dépenses importantes.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de redevance d'eau pour 2014.

Le conseil Municipal, après discussion et après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité des membres présents les tarifs de redevance d'eau pour 2014 de la façon suivante :

Part fixe : 25.00 €

Part variable : 1.10 € / m³

Location de compteur : 10.00 €

Perception de la redevance sur la pollution domestique reversée à l'Agence de l'eau : 0.280 € / m³ (identique à celui de 2013).

51- 2013 Objet : Tarifs de location de la salle des fêtes 2014

Monsieur le Maire rappelle les tarifs votés pour 2013 à savoir :

	PRIX DE LA SALLE	PRIX DE LA VAISSELLE	NOMBRE DE JOURS
Personnes du village	50 €	20 €	1
Personnes extérieures	65 €	20 €	1
Personnes du village	70 €	20 €	2
Personnes extérieures	85 €	20 €	2
Mariage personnes du village	25 €		
Mariage personnes extérieures	40 €		
Décès	Gratuit	gratuit	
Association extérieure	35 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la reconduction de ces tarifs pour l'année 2014.

52 - 2013 Objet : Tarifs concession au columbarium

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 décembre 2012 fixant les tarifs des concessions au columbarium.

Concession d'une durée de 30 ans : 300 euros.

Concession d'une durée de 50 ans : 500 euros.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la reconduction de ces tarifs pour l'année 2014.

53 - 2013 Objet : Tarifs des concessions dans le cimetière communal

Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués sur la commune pour les concessions dans le cimetière communal :

- Concession de 30 ans : 25.00 €/m²
- Concession de 50 ans : 40 .00 €/m²

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la reconduction de ces tarifs pour l'année 2014.

54 - 2013 Objet : Mise en location d'un garage communal

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Madame Lyliane JANVIER locataire actuelle du garage situé rue du Château a dénoncé son bail et que par conséquent, ce garage deviendra vacant à partir du mois de février 2014.

Monsieur le Maire propose de remettre en location ce garage au prix de 300.00 € annuel comme loué précédemment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents approuve cette proposition.

Une affichette sera apposée sur la porte de ce garage et la mairie diffusera une annonce dans toutes les communes environnantes.

55 - 2013 Objet : Locations diverses

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Messieurs GINDRE et FERNAGUT locataires des logements communaux respectivement situés 6 et 8 place de la Mairie louent également, chacun, deux annexes à savoir :

- ✓ Un garage loué par Mr Jérôme GINDRE pour 30.00 € mensuel payé en même temps que le loyer ;
- ✓ Une petite salle louée par Jean-Claude FERNAGUT pour un loyer de 30.00 € mensuel ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir un avenant au bail de location afin d'augmenter ces tarifs à 33.00 € mensuel pour chacune de ces annexes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à établir un avenant au bail pour chacun des locataires.

Objet : Assainissement : études géotechniques.

La société GEOTEC a terminé les études géotechniques sur le terrain d'implantation de la future station de traitement des eaux usées. Monsieur le Maire présente au conseil municipal la synthèse de ce rapport.

CHAPITRE	CONSTATS	COMMENTAIRES
Cadre géologique	Formations superficielles argileuses à limono-argileuses Alternance de calcaire argileux et de marnes et marno-calcaires 1 couverture de terre végétale, épaisseur 10 cm	Analyses relativement conformes aux attentes compte de la situation du site
Nature et caractéristiques des sols	Argile limoneuse 0.70 à 0.90 m de profondeur Argile silteuse à graviers, cailloux et blocs calcaires 2.80 à 3.40 m de profondeur	Terrains très sensibles à l'eau
Risques naturels et anthropiques	Risque de remontée de nappes Terrains argileux	Zone d'aléa très faible Sensibles au phénomène de retrait-gonflement
Classe sismique-Risque de liquéfaction	Substratum marno-calcaire	Sujet à la karstification
Hydrogéologie	Sol saturé en eau, risque de perte de portance Risque d'arrivée d'eau souterraine	Risque de cavités vides Terrains exempts de risque de liquéfaction
	Essais de perméabilité	Pente du terrain pourrait donner un caractère torrentiel aux écoulements Sols peu perméables

PHASES	NATURE	COMMENTAIRES
Filtres plantés de roseaux	Adaptation de l'ouvrage au sol	Encrage des remblais déterminants
		Possibilité de prévoir des matériaux d'apport rocheux
		Mise en place de dispositifs de collecte des eaux si nécessaire (captage épandaire, petit fossé...)
	Confection des plates-formes et fondations	Prévoir une bêche d'ancrage afin d'asseoir le remblais (appui au sol augmentant l'adhérence et la stabilité)
		Purge des poches décomprimées si nécessaire
		Maintenir le fond de forme au meilleur niveau
		Compactage modéré
		Intervention en conditions météo favorables
	Etanchéité des sols	Etanchéité artificielle à prévoir (géomembrane)
	Réutilisation des matériaux sur site en remblai	Sols considérés comme réutilisables hors période de pluie
Fondation de la structure des postes de relevage	Conditions de mise en œuvre des sols	Terrassement en période sèche
		Remblaiement par couches minces
	Drainage et aménagement hydraulique	Protection en phase définitive (engazonnement, plantations...)
		Drainage du terrain en phase travaux (tranchée drainante...)
Terrassement des postes de relevage	Niveaux d'assise	Radiers porteurs rigides
	Sujétions d'exécution	Travaux à exécuter dans de bonnes conditions météo
	Extraction	Pas de problème particulier
	Stabilité des fouilles	Ouvrage de soutènement provisoire si nécessaire

Prévus au prévisionnel

A prévoir si nécessaire

Objet : Eau potable : synthèse du schéma directeur

Monsieur le Maire présente la synthèse des études réalisées par Réalités environnement :

➤ **Diagnostic hydraulique**• **VITESSE:**

Diamètre canalisations	Débit pointe situation moyenne	Débit pointe situation pointe future	Vitesse pointe moyenne	Vitesse pointe future
mm	m ³ / h	M ³ / h	m / s	M / s
125	3,5	6,2	0,08	0,14

• 0,5 < vitesse écoulement dans les conduites < 1,5 m/s

• Vitesses < à 0,5 m/s = risque de dépôts

• Vitesses > 1,5 m/s = risque abrasion et vieillissement prématuré

• **PRESSION:**

Distance	Diamètre	Vitesse		Perte de charge	
		Pointe actuelle	Pointe future	Pointe actuelle	Pointe future
km	mm	M / s	M / s	bar	bar
2,9	125	0,08	0,14	0,03	0,06

Les pressions sont considérées correctes sur l'ensemble du réseau

• **Capacités du compteur**• **DEBITS:**

Localisation	Modèle	Diamètre	Débit démarrage	Débit mini	Débit transition	Débit nominal	Débit max
		mm	M3/h	M3/h	M3/h	M3/h	M3/h
Station	Flowstar M	40	0,02	0,1	0,15	10	20
Localisation	Débit mini nocturne		Débit moyen		Débit pointe actuel	Débit pointe futur	
	M3/h		M3/h		M3/h	M3/h	
Station	0,31		0,9		3,5	4,8	

Le compteur est correctement dimensionné.

Un diagnostic de celui-ci est à prévoir en 2018 (7ans après dernier diagnostic).

➤ **Recherches de fuites**

• **Mesures de débit sur compteur de production et suivi du marnage du réservoir**

Ces mesures ont démontré :

- Marnage très faible dans le réservoir (présence d'un flotteur)
- Débit moyen journalier de 24,3 m3 soit environ 1 m3/h
- Débit moyen de fuite estimé à environ 0,32 m3/h (faible)
- Rendement hydraulique de 68%
- Indice linéaire de perte de 0,8 m3/j/km (fonctionnement acceptable du réseau)

➤ **Propositions d'aménagements**

Les différentes phases de diagnostic ont mis en évidence certains dysfonctionnements sur le réseau avec plusieurs propositions d'amélioration :

Le principal problème rencontré sur notre réseau d'eau potable est la présence de turbidité, ce qui entraîne la présence de bactéries et de carbone organique dans les résultats d'analyses.

Plusieurs solutions s'offrent à nous pour lutter contre ce problème :

1. Turbidimètre et vanne	Installé au niveau du captage et asservi d'une vanne à la valeur mesurée	15 000 €
2. Traitement par coagulation-floculation	Filière permettant d'agglomérer les matières en suspension qui seront éliminées par décantation ou filtration.	100 000 €
3. Ultrafiltration	Particules < 0,01 µm sont retenues par des membranes et ainsi éliminées de l'eau traitée	120 000 €

➤ **Amélioration de la gestion du réseau**

	Défense incendie	Réduction du temps de séjour	By-pass du réservoir
Installations	Réserves présentes dans le bourg (enterrée 120 m3), et au réservoir (capacité 140 m3)	Réservoir avec une capacité de 205 m3 avec autonomie en distribution de 50 m3 soit environ 2 jours de distribution	
Constats	Réserve enterrée suffisante à la couverture incendie du village (cf	Temps de séjour dans le réservoir trop important (facteur de dégradation de la	Nécessité de réduire la pression afin de by-passer le réservoir afin de réguler la pression (préservation

	phase 1)	qualité de l'eau distribuée)	des branchements)
Plan d'action proposé	La réserve enterrée étant suffisante (besoin 120 m3), il est proposé de supprimer la réserve incendie du réservoir	Modification du robinet flotteur afin de limiter le volume stocké à environ 110 m3 soit 3 jours de capacité en volume de pointe	Installation d'un stabilisateur de pression sur la conduite du by-pass (à la place du robinet de prélèvement) PRIORITE 1

➤ Gestion du patrimoine

Le réseau communal étant suffisamment dimensionné même en situation de pointe, des travaux de renforcement ne sont pas nécessaires.

Les actions concerneront les opérations de renouvellement des réseaux afin d'éviter le vieillissement du patrimoine.

Sachant que la durée de vie des réseaux en eau potable est comprise entre 50 ans et 100 ans, le remplacement de 1 à 2 % du réseau chaque année permettrait un maintien en état du patrimoine.

Le linéaire du réseau d'Eau Potable sur ONOZ étant de 9,3 kms, le renouvellement annuel à envisager se situerait donc entre 100 et 200 ml.

➤ Programme prévisionnel de travaux:

Hormis l'adduction entre la Source et la Station de traitement, la partie la plus ancienne du linéaire de réseau étant le bourg, il faudra probablement envisager son renouvellement dans son ensemble.

Ce linéaire représente une longueur de 920 ml et 60 branchements à reprendre.

Les travaux de renouvellement seraient répartis sur 10 années, ce qui représente un renouvellement annuel de 1 %.

➤ Programme prévisionnel de travaux sur le bourg:

Localisation	Canalisations	Branchement	Accessoires	Voirie	MO	Total HT
Rue Babylone	11 900	11 790	1 480	12 306	3 700	41 176
Rue de l'Eglise haut	13 600	14 410	1 910	14 064	4 400	48 384
Rue de l'Eglise bas	8 925	7 860	890	9 230	2 700	29 605
Rue du Château	19 550	20 960	2 180	20 217	6 300	69 207
Route du Barrage	23 800	13 100	1 870	24 612	6 300	69 682
Sous total	77 775	68 120	8 330	80 429	23 400	258 054
100 ml/an entre 2024 et 2034						200 000
CUMUL						458 054

Pour mener à bien ces projets, il conviendra de corréliser le renouvellement du réseau d'eau avec les autres travaux (assainissement, réfection de voirie, enfouissement des réseaux secs, sécurisation de la traversée du village...) afin de minimiser les coûts.

Les tronçons à renouveler sur la période 2024 à 2034 devront être définis en fonction de l'âge des réseaux, du programme de voirie et de l'historique des fuites mise à jour sur les 5 prochaines années.

L'Agence de l'Eau et le conseil Général seront sollicités pour apporter leur contribution financière dans ces différentes opérations.

➤ Amélioration de l'exploitation

Actions	Contenu
Mise en place d'un règlement de l'eau potable	Définition des conditions et modalités de raccordement. Règlement entre tous les usagers et le service.
Purges du réseau	Manœuvrer au moins 1 fois / an les vannes de sectionnement. Vérifier les étanchéités.
Vidange du réservoir	Obligation réglementaire de vider, nettoyer, rincer et désinfecter au moins 1 fois / an.
Recherche de fuites	Suivi régulier des volumes distribués (relevé du compteur de la station). Recherche annuelle de fuites préconisée.

Objet : Projet Combes et Forêts Naturelles d'Onoz

- ✓ Les différents propriétaires ont reçu un courrier de la part du Conservatoire du Littoral ;
- ✓ Le Conservatoire du Littoral a rencontré EDF au cours d'une réunion organisée mi-novembre ;
- ✓ Une acquisition de parcelle par le conservatoire du Littoral est d'ores et déjà en cours ;
- ✓ Une réunion de concertation entre la commune, le conservatoire du Littoral et le conseil Général est programmée le 2 décembre prochain.

56 - 2013 Objet : demande d'exploitation de buis

Dans le cadre du programme d'affouage 2010, la parcelle 45 s'était vue allouée à Madame Georgette CHEVASSUS. La parcelle à ce jour n'a jamais été exploitée, Monsieur Benoît LABOURIER, son petit-fils, ayant semble-t-il confirmé sa décision de ne pas donner suite aux engagements de Georgette CHEVASSUS.

A ce jour, 2 personnes se sont manifestées pour exploiter les buis présents sur la parcelle:

- Monsieur Hervé JACQUEMIN
- Monsieur Paul BESSONNAT

Monsieur le Maire a pris avis auprès de l'ONF. Un forfait d'exploitation a pu ainsi être déterminé à 50.00 € par exploitant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents décide

- ✓ d'attribuer la moitié de cette parcelle à chacun des demandeurs
- ✓ fixe à 50.00 € le montant du forfait d'exploitation pour chacun des demandeurs
- ✓ demande que les travaux de coupe de buis dans cette parcelle soient réalisés au plus tard fin 2014.
- ✓ Un courrier confirmant cette proposition sera adressé à chacun des demandeurs afin d'obtenir leur accord.

Objet : Compte rendu sommaire du conseil communautaire du 5 novembre 2013

Bien vieillir : alors que sa population est vieillissante, avec une personne sur quatre âgée aujourd'hui de plus de 60 ans, la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet et son Centre communal d'Action Social (C.I.A.S.) ont jugé nécessaire de s'interroger sur ce vieillissement. Un groupe de travail s'est donc mis en place et vient de réaliser avec l'aide de Jura Habitat un important travail d'enquête sur tout le territoire de la région d'Orgelet.

Le constat global est que l'on vieillit plutôt bien sur le territoire qui est riche d'un tissu important et dynamique de services et d'associations disponibles pour accompagner les seniors et leur faciliter la vie quotidienne : ADMR, livraison des repas à domicile, maison de santé d'Orgelet, médiathèque, marché du vendredi matin, commerces ambulants, clubs du temps libre, voyage organisés...

Par ailleurs on note une certaine méconnaissance, ou du moins un manque d'informations pratiques sur l'ensemble de cette offre chez beaucoup de personnes âgées et d'aidants.

Ce travail va se poursuivre avec la mise en place de groupes de réflexion ouverts à tous sur 4 thèmes forts qui ressortent comme prioritaires :

- La communication : mieux faire connaître l'offre de services et activités existants.
- Les déplacements : faciliter la mobilité des seniors.
- Le logement : favoriser le maintien à domicile, développer de nouvelles formes d'habitat adapté.
- L'animation, le lien social : rompre l'isolement et faciliter le « vivre ensemble ».

Scolaire :

- **Réformes des rythmes scolaires** : cette réforme est plutôt bien ressentie sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes et plusieurs associations se sont déjà proposées pour organiser des activités avec les enfants.
- **Accompagnateur dans les transports scolaires** : le département du Jura a fait le choix de rendre obligatoire la présence d'un accompagnateur dans tout véhicule transportant des élèves âgés de moins de 6 ans. Sa mise en place représente un coût de 15 000.00 euros pour la communauté de communes. Deux personnes ont été recrutées pour le circuit d'Onoz : Mmes GUICHARDOT (soir) et ALLEMAND (matin et mercredi midi).

Groupement de commandes voirie : pas de travaux prévus pour Onoz en 2014 mis à part la réalisation de l'enduit sur la Route de Viremont comme prévu au marché signé avec l'entreprise Bonnefoy.

SCoT :

- **Présentation du Comité syndical**
Désignation de représentants au comité Syndical et commissions : Mr le Maire d'Onoz a été élu pour représenter la Communauté de Communes au comité syndical du SCoT.
- **Plan Climat Energie Territoire (P.E.C.T.)** : présentation des étapes d'élaboration d'un P.E.C.T avec ses champs d'intervention. Ce Plan regroupe un comité de pilotage, des comités intercommunaux parmi lesquels des groupes de travail thématiques au nombre de 5 : habitat, mobilité, agriculture, énergies renouvelables, communication/sensibilisation. Leurs rôles est de définir les actions opérationnelles de territoire.

Jean-Louis BALLAUD a été élu délégué au groupe de travail « habitat »

CCI : étude sur les zones d'activités du territoire de la communauté de communes. Une restitution sera faite courant 2014.

Nouvelle déchetterie : présentation du plan

QUESTIONS DIVERSES

Station de traitement de l'eau : le système de traitement par chlore gazeux étant defectueux et très usagé, il a été remplacé par un traitement à l'eau de javel par pompe doseuse, l'installation a été effectuée par l'entreprise Rés'eaux d'Etival. Coût : 2 165.00 € H.T

Assainissement : les inspections télévisuelles du réseau existant faites par l'entreprise ADTEC ont démontré un réseau plutôt en bon état. L'analyse des données restituées est en cours et fera l'objet d'une synthèse lors de la prochaine réunion de Conseil.

Caveau communal d'attente et ossuaire : le Maire propose une réflexion quant à l'opportunité de faire réaliser un caveau communal d'attente et un ossuaire. Le caveau communal permettrait d'accueillir temporairement si nécessaire (intempéries, attente de décisions familiales...) les défunts. Par ailleurs, en cas de remontée de sépulture suite à un abandon dûment constaté de la sépulture, l'ossuaire permettrait de recueillir si nécessaire les « restes » des dépouilles. Un chiffrage de l'investissement sera prochainement demandé à des entreprises dûment habilitées.

Arbre de Noël : fixé au 15 décembre 2013, 13 colis seront offerts aux personnes âgées de 70 ans et plus et 6 enfants de moins de 11 ans recevront un cadeau du Père Noël.

Composteur communal : les opérations d'aménagement de la plateforme et de la mise en place par les soins du SICTOM de bacs à compost sont reportées au début de l'année 2014, compte tenu de l'arrivée de l'hiver.

Eclairage public : le SIDEK sera consulté dans le cadre du diagnostic de l'éclairage public suite à une demande d'installation d'un lampadaire supplémentaire Route de Viremont.

Séance levée à 23 heures 40.

Pour certification conforme
Le Maire

Jean-Noël RASSAU